

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision 8.02  
Remplace la version 8.01\*\*\*

Date de révision 27-mars-2023  
Date d'émission 27-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation

**TCD alcohol DM (packed)**

Nom Chimique Tricyclodécanediméthanol / Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol  
No.-CAS 26896-48-0 / 26160-83-8  
N°CE 248-096-5 / 247-488-3  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119615403-50

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparation  
produit de nettoyage  
Intermédiaire  
polymérisation  
substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Numéro de téléphone des services d'urgence locaux +33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



#### Mot d'avertissement

**Attention**

#### Déclarations de risque

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

#### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Tricyclodécanediméthanol	26896-48-0	01-2119615403-50	Eye Irrit. 2; H319	> 97

#### Remarques

CAS 26896-48-0 ricyclodécanediméthanol

CAS 26160-83-8 Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol.

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

## 4.1. Description des premiers secours

### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

### Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

### Risque particulier

irritation pulmonaire.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### 5.3. Conseils aux pompiers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

## Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

## Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

**Produits incompatibles**  
oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

### Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

produit de nettoyage

Intermédiaire

polymérisation

substances chimiques de laboratoire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

#### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

pas de danger identifié  
pas de danger identifié  
Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau

pas de danger identifié  
pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger faible

## Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger faible

## Environnement

PNEC eau - eau douce	100,3 µg/l
PNEC eau - eau salée	10,03 µg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	1,003 mg/l
PNEC STP	44 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	529,68 µg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	52,97 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	47 µg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

## Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Substance de référence</b>	Di-(2-ethylhexyl)-phthalate
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
<b>Substance de référence</b>	Di-(2-ethylhexyl)-phthalate
<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0.8 mm

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Très visqueux
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	douce
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	18 °C (Point d'écoulement)
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	334,5 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	OECD 103
<b>Inflammabilité</b>	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	donnée non disponible					
<b>Point d'éclair</b>	191 °C @ 1013 hPa					
<b>Méthode</b>	ISO 2719					
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	270 °C @ 1013 hPa					
<b>Méthode</b>	EU A.15					
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible					
<b>pH</b>	neutre					
<b>Viscosité cinématique</b>	46302 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C 12411971 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C					
<b>Méthode</b>	OECD 114					
<b>Solubilité</b>	11 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105					
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	1,2 - 2,1 (mesuré) OECD 117					
<b>Pression de vapeur</b>	Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
	< 1	< 0,1	< 0,001	20	68	
<b>Densité et/ou densité relative</b>	Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
	1,136	20	68	DIN 51757		
<b>Densité de vapeur relative</b>	donnée non disponible					
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable					

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	196,28
<b>Formule moléculaire</b>	C12 H20 O2
<b>log Koc</b>	1,226 calculé
<b>Indice de réfraction</b>	1,520 @ 50 °C
<b>Tension de surface</b>	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

## 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

Toxicité aiguë				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	2250 mg/kg	rat, femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

##### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données sur la toxicité aiguë par inhalation disponibles

Irritation et corrosion				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	US Fed. Reg. 187	24h
Yeux	lapin	irritant	US Fed. Reg. 187	24h

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

Sensibilisation				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	in vivo

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

##### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: 600 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 422	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 1000 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)

## **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	€
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	€
Toxicité pour le développement	NOAEL 500 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	Toxicité pour le développement

## **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

## **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

STOT RE

## Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

#### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: 100,3 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: > 100 mg/l	OECD 202
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: > 100 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (bactérie)	3 h	EC50: 2400 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 100 mg/l	OECD 201	

Toxicité terrestre				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Type	Méthode
Eisenia fetida / Eisenia andrej	28 d	LC50 : > 1000 mg/kg sol dw	Mortalité parentale	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	NOEC : 59 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	EC10 : 39 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Microorganismes du sol	28 d	NOEC : 320 mg/kg sol dw	Transformation de l'azote	OECD 216

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

##### Biodégradation

0 % (28 d), Boue activée (domestique), inadapté, aérobique, OECD 301 B, Difficilement biodégradable.

##### Dégradation abiotique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	donnée non disponible	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,2 - 2,1	mesuré(e), OECD 117
BCF	5,866	calculé

## 12.4. Mobilité dans le sol

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 16,81	calculé
Tension de surface	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

**Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### SECTION 14.1 - 14.6

#### ADR/RID

Marchandise non dangereuse

#### ADN

Marchandise non dangereuse

#### ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Tricyclodécanediméthanol CAS: 26896-48-0	non soumis(e)

#### Inventaires internationales

#### **Octahydro-4,7-methano-1H-indenedimethanol, CAS: 26160-83-8**

DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2474883 (EU)  
ENCS (4)-641 (JP)  
ISHL (4)-641 (JP)  
PICCS (PH)  
TCSI (TW)

#### **Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

EC-No. 2480965 (EU)  
ENCS (4)-641 (JP)  
ISHL (4)-641 (JP)  
KECI 2001-3-1986 (KR)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC-NZ with note  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Identité du scénario d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Utilisation dans des détergents
- 3 Utilisation dans des détergents
- 4 Utilisation dans des détergents
- 5 Utilisation comme produit intermédiaire ou dans la polymérisation
- 6 Intervention en laboratoires
- 7 Intervention en laboratoires

**Numéro du ES** 1

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

### Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

## Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour  
ERC 2

autre spécification

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2 Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC] Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 1.1 to

montant annuel par site: 11 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.15%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0,228

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

## Numéro du scénario contribuant

2

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15

### autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit :  $\geq 10$  %

### Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence et durée d'utilisation 8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.082 mg/l; RCR: 0.821
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.435 mg/kg dw; RCR: 0.821
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.821
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.043 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.008 mg/kg dw; RCR: 0.176
Station d'épuration	PEC: 0.82 mg/l; RCR: 0.019



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue.

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation dans des détergents

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

#### Autres explications

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

## Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2.

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 1.65E-6 to/d

quantités utilisées (EU): 3 to/a

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

#### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contributeur

2

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 15

### autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

#### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)

PEC: 1,11E-4 mg/l; RCR: < 0,01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Eau douce (sédiment)	PEC: 5.86E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.114E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.881E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 9.464E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 8.231E-4 mg/l; RCR: < 0.01

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

### **Utilisations associées :**

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## **Numéro du ES 3**

court titre du scénario d'exposition

### **Utilisation dans des détergents**

#### **liste des descripteurs d'utilisation**

#### **Domaines d'application**

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

#### **Autres explications**

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

**Numéro du scénario contribuant**

1

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2.

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 1.65E-6 to/d

Taux utilisé localement du tonnage européen : 10%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 20%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

**Numéro du scénario contribuant**

2

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 15**

## autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)

PEC: 1.11E-4 mg/l; RCR: < 0.01

Eau douce (sédiment)

PEC: 5.86E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01

Eau de mer (de surface)

PEC: 1.114E-5 mg/l; RCR: < 0.01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.881E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 9.464E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 8.231E-4 mg/l; RCR: < 0.01

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## **Utilisations associées :**

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## **Numéro du ES 4**

court titre du scénario d'exposition

### **Utilisation dans des détergents**

#### **liste des descripteurs d'utilisation**

#### **Domaines d'application**

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7: Pulvérisation dans des installations in-dustrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

#### **Autres explications**

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

## Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour  
ERC 4

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.15 to

montant annuel par site: 3 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1.1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 2000 3

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

#### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contributeur

2

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour  
PROC 1, PROC 2, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15

### autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

#### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

## Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.082 mg/l; RCR: 0.821
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.435 mg/kg dw; RCR: 0.821
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.821
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.043 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.01 mg/kg dw; RCR: 0.223
Station d'épuration	PEC: 0.823 mg/l; RCR: 0.019

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

**Utilisation comme produit intermédiaire ou dans la polymérisation**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels  
SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit  
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)  
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques  
ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Fabrication de polymères à partir de monomères dans des processus continus et discontinus, avec pulvérisation, déchargement et maintenance des réacteurs et formation immédiate de produits de polymères (par ex. mélange, agglomération en boulettes, dégazage de produit)

## Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4 ERC 6a ERC 6c**

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC].

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 14 to

montant annuel par site: 1400 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.02 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.012 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15**

### autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >= 10 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.084 mg/l; RCR: 0.836
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.443 mg/kg dw; RCR: 0.836
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.836
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.044 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.009 mg/kg dw; RCR: 0.182
Station d'épuration	PEC: 0.009 mg/l; RCR: 0.182

### ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

### Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

## Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

## Numéro du scénario contribuant

1

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.002 to

montant annuel par site: 0.05 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 50 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site

aucun(e)

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 2000 3

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

#### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

## Numéro du scénario contribuant

2

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10, PROC 15

### autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

#### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.062 mg/l; RCR: 0.622
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.33 mg/kg dw; RCR: 0.622
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.006 mg/l; RCR: 0.622
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.039 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.133
Station d'épuration	PEC: 0.624 mg/l; RCR: 0.014

### ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

### Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

## Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

### Intervention en laboratoires

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

#### Autres explications

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

### Scénarios contributeurs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)  
10660

Version / révision

8.02

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour  
ERC 8a

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2.

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site:  $\leq 2.75E-7$  to

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour  
PROC 10, PROC 15

## autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

### Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit :  $\geq 10$  %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface) PEC: 4.237 mg/l; RCR: < 0.01

Eau douce (sédiment) PEC: 2.238E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**TCD alcohol DM (packed)**  
**10660**

Version / révision

8.02

Eau de mer (de surface)	PEC: 4.278E-6 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 2.259E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 2.629E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 1.372E-4 mg/l; RCR: < 0.01

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

### **Utilisations associées :**

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

### **liste des descripteurs d'utilisation**

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

### **Utilisations associées :**

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ